



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reunion : service national

Question écrite n° 7026

Texte de la question

M. Andre-Maurice Pihouee attire l'attention de M. le ministre des departements et territoires d'outre-mer sur le nombre croissant de jeunes reunionnais qui souhaitent effectuer leur service national au titre du volontariat a l'aide technique (VAT). Il lui demande, s'il ne serait pas souhaitable d'accorder une priorite a ces jeunes. Cela leur permettrait d'etre affectes dans leur ile natale et de participer dans le meme temps, grace a leurs competences specifiques, au developpement intellectuel et technique dans ce departement. Il souhaiterait qu'il lui indique le nombre de jeunes VAT originaires de la Reunion nommes dans ce departement depuis 1991. En consequence, et au regard de cette evaluation chiffee, il lui demande de lui preciser s'il envisage de prendre des orientations nouvelles en ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministere des departements et territoires d'outre-mer affecte les appeles volontaires pour le service de l'aide technique en tenant compte d'une part, des titres et aptitudes des candidats, et d'autre part des besoins exprimes par les employeurs dans les departements et les territoires. Une instruction (no 1500 sgdh du 24 janvier 1975) publiee au Journal officiel du 9 fevrier 1975 dispose que : « les jeunes gens retenus pour le service de l'aide technique sont, en regle generale, affectes dans le departement ou le territoire d'outre-mer de residence sous reserve que leurs qualifications correspondent aux besoins exprimes par les autorites locales ». Il n'est pas possible d'accorder aux appeles originaires d'outre-mer une priorite absolue, qui serait peu comptable avec le code du service national et une reponse rationnelle aux besoins. En revanche, le souhait des volontaires de l'aide technique d'accomplir leur service national dans leur departement d'origine est pris en consideration dans toute la mesure du possible au cours de l'examen de leurs candidatures. Durant les trois dernieres annees, le nombre de candidats originaires de la Reunion est stable, ce qui a permis de les retenir en proportion significative sur l'ensemble des volontaires de l'aide technique affectes dans ce departement, soit : 1991, 28 sur 183 ; 1992, 28 sur 171 ; 1993, 12 sur 151. Le nombre de postes depend de la disponibilite de la ressource. Celle-ci, qui n'est pas illimitee, est de plus en plus sollicitee par d'autres formes du service national. Des adaptations sont donc necessaires. Afin d'accroitre l'efficacite de l'aide technique, j'ai invite les representants de l'Etat outre-mer a privilegier l'ouverture d'emplois lies a des projets precis de developpement. Cette nouvelle orientation se traduira desormais par l'affectation prioritaire des volontaires de l'aide technique qualifies pour participer a des operations concretes de developpement et la restriction des emplois purement administratifs pour lesquels il conviendrait autant que faire se peut, de recourir aux ressources normales du marche de l'emploi. Ces orientations rejoignent les voeux exprimes par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Pihouée André-Maurice](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7026

Rubrique : Dom

Ministère interrogé : départements et territoires d'outre-mer

Ministère attributaire : départements et territoires d'outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 octobre 1993, page 3616

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4748